

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 28 Mars 2017 à 20 heures 30

Présents : PELLERIN Laurent, DELGOULET Cyril, BOTERF Isabelle, GERAUD Sandrine, LACOMBE Daniel, RAFFAILLAC Georgette, BIGEAT Arnaud, LEYMARIE Robert, FLOIRAT Bernadette, GARCIA Emmanuel et PICHON Yvon

Ouverture de séance à 20H30

- 1- Désignation du secrétaire de séance.
Cyril Delgoulet.
- 2- Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 17.01.2017 et signature des délibérations.

Délibération votée à l'unanimité pour la suppression à l'ordre du jour des questions numéros 6 et 7, des éléments importants manquaient.

- 3- Compte de gestion 2016 et Compte Administratif 2016

Compte de gestion et compte administratif de la commune.

Fonctionnement :

Dépenses	182946.78€
Recettes	499257.70€
Excédent	316310.92€

Investissement:

Dépenses	238993.25€
Recettes	89929.77€
Besoin de financement	-149063.48€

Reste à réaliser sur les travaux d'effacement du bourg en 2016 et à mandater sur 2017 : 48911.20€

Besoin de financement	-149063.48€
RAR 2016/2017	-48911.20€
Besoin de financement	-197974.68€

Excédent de : + **118336.24€**

Délibération prise par le conseil municipal.

Compte de gestion et Compte Administratif de l'assainissement collectif

Fonctionnement :

Dépenses	18408.71€
Recettes	26672.00€
Excédent	8263.29€

.Investissement:

Dépenses	13227.93€
Recettes	23927.11€
Excédent	10699.18€

Excédent de : + **18962.47€**

Délibération prise par le conseil municipal.

- 4- Affectation des résultats pour les Budgets de la Commune et de l'assainissement.

Délibération prise par le conseil municipal.

5- Délibération sur le RPQS pour le service d'assainissement collectif, année 2016.
Rapport de Cyril DELGOULET, Adjoint au Maire en charge de l'Assainissement Collectif: Pas de changement par rapport à 2015. Nb de raccordement : 32 / Volume traité en 2016 2603m3 / Prix de l'abonnement et du m3 reste inchangé.

Délibération prise par le conseil municipal.

6- Délibération pour le plan de financement modifié pour la maison d'accueil.
Une délibération est prise pour le nouveau plan de financement de la maison d'accueil d'un montant.

Délibération prise par le conseil municipal.

7- Délibération résiliation bail THEBAULT/CNE.
Résiliation du bail THEBAULT/Commune. Garde meuble à l'ancienne gare.

Délibération prise par le conseil municipal.

8- Délibération indemnités des élus.
Suite à une modification par décret en Conseil d'Etat et à compter du 01.02.2017, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :
Maire : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
1er adjoint : 6,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
2^{ème} adjoint : 6,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Délibération prise par le conseil municipal.

9- Délibération adhésion de la commune au service énergies du SDE 24.
Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'adhésion au Service Energies du SDE 24. La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les communes dans des démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre. Conformément à la convention de partenariat établie entre le SDE 24 et la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, l'adhésion annuelle de notre commune au Service Energies est prise en charge par cette dernière.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- donne un avis favorable pour adhérer au Service Energies du SDE 24 et ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Délibération prise par le conseil municipal.

10- Délibération opération d'investissement d'éclairage public au bourg au niveau du stade.

Investissement d'un éclairage public au bourg, au niveau du stade, la commune a le candélabre, il restera à la charge de la commune, la somme de 1528.45€.

Délibération prise par le conseil municipal.

11- Délibération pour la non signature de la convention avec la Bibliothèque Départementale de la Dordogne.

En raison des contraintes trop importantes, le conseil décide de ne pas renouveler son adhésion à la Bibliothèque Départementale de la Dordogne.

Cependant, la commune possède une collection de livres qu'elle continue à mettre gratuitement à la disposition des administrés de la commune.

Délibération prise par le conseil municipal.

12- Délibération pour le changement du copieur

Le copieur de la mairie a besoin d'être remplacé (Copieur en noir et blanc uniquement). Pour des raisons de facilité et de réactivité en cas de problème, le conseil souhaite s'orienter vers de la location.

2 propositions Konica : 892.80€TTC / an et Jeapi : 873.60€TTC / an pour des prestations identiques.

Délibération prise par le conseil municipal pour de la location avec "Jeapi".

13- Questions diverses.

- ⇒ Loyer Albert Sueur: Pas d'augmentation cette année.
- ⇒ Le 13 Mai 2017 à 10h30 aura lieu la mise en place de la plaque commémorative pour les anciens d'Algérie, sur le monument aux morts de Villac.
- ⇒ Le repas des aînés aura lieu le 7 octobre 2017.
- ⇒ Fête à Villac les 22 et 23 Juillet 2017.

Séance levée à 22H30